

Programme de formation pour le permis B

Objectifs :

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.
- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et sécuritaires permettant une circulation dans les meilleures conditions de sécurité suite à l'obtention du permis B.

Public concerné et prérequis :

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie B (moins de 3,5 T),
- Être âgé de :
 - Au moins 15 ans, pour débiter une formation dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,
 - Au moins 17 ans, pour débiter une formation traditionnelle,
 - Au moins 18 ans, pour débiter une formation à la conduite supervisée,

Encadrement :

- Enseignants titulaires du BEPECASER ou du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : CHAMBRILLON Franck.

Méthodes et moyens pédagogiques et techniques :

- Méthodes active et interrogative, adaptées à la formation des adultes
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Véhicule école équipé de doubles commandes (manuel ou automatique).
- . Fiche de suivi et livret d'apprentissage

Sanctions de la formation :

- Examen et validation par un Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Programme de formation

1) **Evaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation avant présentation à aux examens.

2) **Formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, écoconduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de la chaussée et prise de conscience des risques et sanction-formation.

Les enseignants de la structure seront disponibles afin d'aider chaque élève tout au long de la formation théorique.

3) **Formation pratique** :

La formation pratique est dispensée sur une durée minimale obligatoire de 20 heures. Les leçons de conduite sont dispensées de manière individuelle et sont adaptées à chaque élève.

La formation pratique se divise en quatre compétences :

**MAÎTRISER le
maniement du
véhicule dans un
trafic faible ou nul**

**APPRÉHENDER la
route et circuler dans
des conditions
normales**

**CIRCULER dans des
conditions difficiles
et partager la route
avec les autres
usagers**

**PRATIQUER une
conduite
autonome, sûre et
économique**

Ces quatre compétences sont détaillées dans le livret de formation de l'élève ainsi que sur la fiche de suivi.

Ces compétences ainsi que leurs sous-compétences seront abordées en au rythme de chaque élève, en détaillant le « comment » et le « pourquoi ». Les influences ainsi

que les risques liés à la conduite d'un véhicule de la catégorie B seront abordées durant la formation pratique afin de permettre aux élèves conducteurs de savoir mais aussi de savoir devenir.

Une fois que l'élève dispose des compétences nécessaires, une date d'examen pratique du permis de conduire lui sera proposée.

Auto-école du Perrey

3 rue du Perrey/10370 Villenauxe la Grande

Téléphone : 03.25.25.10.67

Agrément : E 0201001510

Horaires d'ouverture du bureau :

Mercredi : 15h-19h Vendredi : 15h-19h

Samedi : 10h-12h